

Questions orales

M. Broadbent: Le ministre sait parfaitement que ce même gouvernement ne voulait pratiquement aucun débat après les audiences. C'est la réalité et il le sait.

LA POSITION DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je veux adresser ma question au ministre responsable du projet de loi. Il n'aurait pu être plus explicite lorsqu'il m'a répondu, hier, à la Chambre, relativement à la suppression d'un article: «Il a été supprimé à la demande de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, qui représente les fabricants des médicaments génériques». Dans la lettre qu'il a reçue de cette association, relativement à une rencontre, le 14 octobre, on précisait qu'on avait demandé tout à fait le contraire, qu'on voulait s'assurer que la fabrication se fasse au Canada. Peut-il nous confirmer qu'il a assisté à cette réunion et que c'est bien là ce que les représentants de cette association ont dit alors? Dans l'affirmative, fera-t-il ce qu'il convient en l'occurrence et admettra-t-il qu'il a induit la Chambre en erreur hier?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, pour la septième ou la huitième fois, je vais répondre à cette question qui a été posée pour la première fois, le 21 novembre. Je demande à l'honorable chef du Nouveau parti démocratique de se reporter à la page 1399 du Hansard. Je rappelle que le 9 septembre, à Toronto, lors d'une rencontre entre mes collaborateurs et MM. Calenti et Kubela, les fabricants de médicaments génériques ont laissé entendre que les dispositions relatives à la fabrication ne leur permettraient pas de se lancer dans la fabrication des produits chimiques fins car les grandes marques fabriqueraient les principaux médicaments, les seuls qui valent la peine d'être copiés.

Ils ont prétendu qu'ils pourraient se lancer dans la fabrication des produits chimiques fins, si nous acceptions de modifier la Loi, afin de prévoir un intervalle entre les permis de fabrication et d'importation. On a prévu une période de trois ans. Cette idée est venue de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques et nous avons jugé qu'elle était raisonnable, car elle permettrait à la concurrence des produits génériques de s'exercer un peu plus tôt, dans le cas de ces principaux médicaments. C'est donc leur proposition initiale et leur idée que nous avons adoptée. Si le député prétend que nous avons accepté toutes leurs suggestions, il se trompe. Le travail de ces entreprises consiste à copier les découvertes des autres et manifestement, elles sont opposées à tout ce qui pourrait les empêcher.

* * *

• (1430)

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

LA SÉANCE D'INFORMATION POUR PRÉPARER DES PERSONNES NOMINÉES À LEUR COMPARUTION DEVANT UN COMITÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Peut-il dire à la Chambre de quel droit le cabinet du premier ministre a

organisé hier une séance d'information secrète pour les progressistes conservateurs nommés au Tribunal des droits de la personne quelques heures à peine avant qu'ils comparaissent devant un comité pour témoigner sur leur compétence comme candidats à des postes au Tribunal des droits de la personne?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ces séances n'ont rien de secret. C'est un service qu'on a offert aux candidats. Ils pouvaient accepter l'invitation mais s'ils la refusaient, ils n'étaient pas obligés d'y assister. On a organisé ces réunions pour les informer sur leurs devoirs et leurs obligations et pour leur rappeler les lignes directrices en matière de conflits d'intérêts qu'ils doivent respecter. Il était tout à fait normal que nous en informions les candidats.

Je rappellerai à la députée que c'est une innovation du gouvernement. Notre gouvernement n'a pas honte des personnes qu'il nomme.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: C'est pourquoi nous sommes prêts à faire témoigner les candidats devant un comité parlementaire pour étudier leur candidature.

Mme Copps: Monsieur le Président, on a agi si ouvertement que le greffier du comité n'était même pas au courant de la réunion secrète qui se déroulait à l'Édifice Langevin.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): On a d'abord arrangé les notices biographiques comme on l'a prouvé hier et maintenant on fait apprendre leur leçon aux candidats. Jusqu'où le gouvernement s'abaissera-t-il...

Des voix: Règlement!

Mme Copps: ... pour que les progressistes conservateurs incompetents qu'il a nommés siègent au Tribunal des droits de la personne qui mérite mieux que cela?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, pour répondre brièvement à la question de la députée, nous avons en fait ouvert un processus qui était secret. C'est la députée et son parti qui sont les experts en matière de secret.

L'EXAMEN DES NOMINATIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, dont relève la Commission canadienne des droits de la personne. Il sait sans aucun doute que c'est au greffier du comité qu'il incombe de renseigner les personnes nommées à des postes quelconques sur la façon dont se déroulent les audiences de ce comité. Le ministre ne reconnaît-il pas que, après ce que nous avons appris au sujet de *curriculum vitae* arrangés et après que les conservateurs ont eu limité le nombre de personnes nommées à certains postes qui pourraient être interrogées, cette intervention flagrante du cabinet du premier ministre ridiculise le processus d'examen parlementaire des nominations politiques dans le domaine très important des droits de la personne?